



YCCC Yachting club des calanques de Cassis
BP 67
13714 CASSIS CEDEX
Siret 325 918 894 00016
Tél. : 06 60 51 21 76
Courriel : ycccpcm1968@gmail.com
Site internet : yccc.fr

57 -ème Assemblée générale du YCCC du 8 Mars 2025

Le président accueille les sociétaires et déclare la session ouverte avec le Quorum atteint (65 présents ou représentés).

Cette année, « la calanque a revêtu ses habits de gala » ! Les nouveaux pontons sont là, la rive de YCCC est terminée, celle du CNPM en cours ; la fin des travaux est prévue pour fin mars 2025. Le président annonce ensuite les différents sujets qui concerneront les plaisanciers et seront vus avec la Capitainerie :

- La réorganisation des amarrages des pontons
- un plan de mouillage en catégorisant les bateaux par taille et type en respectant au mieux l'historique des sociétaires
- Le devenir du club house qui est actuellement un club sur pilotis après le démontage de la terrasse et de l'atelier. Le CA travaille sur 2 projets :
 - La conservation du club en son site actuel, c'est-à-dire sur le domaine maritime donc avec une AOT annuelle
 - Le transfert dans un site appartenant à la mairie (entre le château et le club house actuel) avec des installations nouvelles et une terrasse de surfaces équivalentes à celles que nous possédons actuellement. Des plans sont montrés pour illustrer le propos. Mme le maire n'y est pas opposée, tout autant que cela soit réalisé dans les règles de l'art et avec l'aval des parties DREAL , etc
- Les alimentations en eau et électricité. 5 points sont prévus dans le projet de réaménagement des pontons : devant Capitainerie Ski club phocéen, CNPM et YCCC +1 libre d'accès (sans bateau)
Aux yeux des plaisanciers, ceci pose problème (équité pour ceux qui seront éloignés, accès nécessaire pour les bateaux souhaitant faire de l'eau, dégâts potentiels pour les bateaux situés immédiatement de part et d'autres de ces 5 points). Il est évoqué également le problème pour la sécurité des bateaux en cas d'incendie, ce qui devrait interpellier les services d'état.

Présentation du rapport moral par F Garcia Secrétaire général du YCCC

132 Sociétaires, 111 AOT, 20 copropriétaires, 13 Sympathisants.

7 nouveaux sociétaires en 2024 et 11 départs

10 réunions du CA

AG Ordinaire le 9 Mars 2024

Cotisations ; 65 € au 01/01/2024 dont 5€ / sociétaire à l'UNPMC, 5,5€ FSN 13.

Dans le cadre des activités proposées par le club, le secrétaire général rappelle l'opportunité de participer à des sorties à la voile avec le groupe L Schaufelberger et F Delagrande

Les activités organisées par le club en 2024 est présenté.

Le secrétaire général évoque le problème des AOT des plaisanciers avec 2 problématiques :

- Le transfert des AOT dans le cadre de copropriétés. L'antériorité des copropriétés entrera, bien évidemment en jeu. La commission Zmel statuera.

- L'attribution de nouvelles AOT une fois le nombre de bateaux permanents atteints dans la calanque avec l'ouverture de liste d'attente à renouveler chaque année.

Le rapport moral de F Garcia est adopté à l'unanimité et applaudi.

Présentation du bilan financier 2024 par R Charron est adopté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2025 est adopté.

Présentation et Renouvellement des membres du CA

Sont élus à l'unanimité : P.Andrieux. R.Charron.

F.Vassal. G.Lombardon. D.Maury. M.Thomas

Questions des sociétaires

- Les augmentations de montants des AOT : augmentation prévue et basée sur l'inflation :entre 3 et 6%/an sur 3 ans. 5 cette année
- Accès aux pontons : par des passerelles mais il n'y aura pas de porte pour réserver l'accès aux plaisanciers
 - L'escalier du premier accès aux pontons sera rénové par la capitainerie
- L'accès des kayaks par la plage en bout de calanque est interdit ...en théorie mais pas véritablement en pratique
- On ne sait pas si le club house actuel sera accessible et ouvert cet été
- Site internet : il faudrait qu'il vive plus avec plus de consultations des adhérents, même s'il mérite d'être amélioré

Un pot convivial avec la présence de Mr DE CANEVA, représentant mme le maire de CASSIS clôture la séance.

Compte rendu rédigé par Florence Knoerr, Janick Le Masson.

Cassis le 10/03/2025

Le Président du YCCC
Christian Knoerr

Le secrétaire Général
François Garcia